

## TARIFS EXAMEN PART 66

### Examens de base Partie 66 en vue de l'obtention d'une licence de maintenance d'aéronefs (B1.1 ; B1.2 ; B2 ou B3)

N° du module	Intitulé du module	Tarif TTC (en €) examen seul	Tarif TTC (en €) examen + livrets de cours en PDF
1 - B3	Mathématiques	100	200
2 - B3	Physique	100	200
3 - B3	Electricité	100	200
4 - B3	Electronique	100	200
5 - B1 B2 B3	Techniques numériques / systèmes d'instrumentation électronique	150	300
6 - B3	Matériaux et matériels	100	200
7- QCM B1 B2 B3	Procédures d'entretien	100	350
7 QD B1 B2 B3		100	
8 - B3	Aérodynamique de base	100	200
9 - B3	Facteurs humains	100	200
10 B1 B2 B3	Législation aéronautique	200	300
11- B1 B2 B3	Aérodynamique des avions à turbine, structures et systèmes	200	300
13 - B2	Aérodynamique des aéronefs, structures et systèmes	200	300
14 - B2	Propulsion	200	300
15 - B1.1	Turbine	200	300
16 - B1.2 B3	Moteur à pistons	200	300
17- B1 B3	Hélice	200	300

#### 1) Informations complémentaires :

Les examens sont passés au Lycée POLYVALENT Alexandre Denis – Rue des deux parcs - 91590 CERNY, Organisme de formation agréé Partie 147 sous le numéro d'agrément FR.147.0027.

Ces examens sont organisés sous couvert du GRETA DE L'ESSONNE.

- A noter que : le nombre maximum de tentatives consécutives pour chaque module est limité à 3. Une série de 3 tentatives supplémentaires est autorisée après une période d'attente d'un an entre les deux séries.
- Contacter la responsable qualité au 01.64.57.60.22 ou à l'adresse suivante : RQ.PART147.0910630r@ac-versailles.fr.

- Après avoir pris contact avec la responsable qualité, vous devrez procéder à l'inscription selon la modalité suivante :

**2) Dossier à constituer et envoyer par voie postale, à l'adresse :**

**Responsable Qualité – Lycée Alexandre Denis –  
Rue des deux Parcs, 91590, Cerny,**

- a. Une photocopie de la carte d'identité recto – verso, en cours de validité ou passeport,
- b. Un chèque du prix du module, **à l'ordre de l'agent comptable du lycée Robert Doisneau, (les paiements via compte CPF ne sont pas éligibles).**
- c. L'adresse du participant, pour envoi du certificat de reconnaissance le cas échéant,
- d. Un écrit signé **sur l'honneur précisant le nombre et les dates de tentatives** faites au cours de l'année écoulée pour les modules choisis ainsi que le(s) nom(s) de l'organisme où ces tentatives ont eu lieu, cet écrit devra aussi préciser que le participant ne fait l'objet d'aucune sanction de la part de l'EASA,
- e. Un C.V récapitulant la ou les formations suivies et liées à l'aéronautique avec leur date d'obtention, ainsi que la ou les expériences professionnelles réalisées en aéronautique avec leur durée.

**A noter :**

Aucune session d'examen ne sera organisée avant réception du dossier.

Dans l'attente de vos nouvelles.

Mme BATACHE Sara,  
Responsable Qualité,  
Lycée Alexandre Denis, organisme de formation PART 147